



TOUR ET DETOURS

Membre de l'USC

Association de randonnées pédestres régie par la loi de 1901 - N° Siret 523 399 327 00023

Enregistrement à la sous-préfecture de DIE n°W261000084

1 Rue Aristide Dumont - 26400 CREST

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme de la Fédération de la Randonnée Pédestre - 64 rue du Dessous des Berges - 75013 PARIS - N°

d'immatriculation : IM075100382 - Assurance RCP et assurances optionnelles Groupama/Willis Towers Watson 92800 Puteaux

Garantie financière 8-10rue d'Astorg 75008 Paris

Site web www.touretdetours.fr - Email president@touretdetours.fr - Tel 06 10 40 08 09



NOTICE D'INFORMATION PREALABLE

SEJOUR « à la découverte du Cantal »

du dimanche 14 septembre au samedi 20 septembre 2025

COUT DU SEJOUR : 550 € par personne (covoiturage non inclus environ 100 €)

Responsable du séjour : Gabriel MAGNON - Tel 06 10 40 08 09

CLOTURE DES INSCRIPTIONS : 24 OCTOBRE 2024

Le séjour est ouvert exclusivement aux adhérents de Tour et Détours.

Nombre de participants et déplacements : 27 - en minibus

**Date / durée du séjour : Du dimanche 14 septembre au samedi 20 septembre 2025
(6 nuits / 7 jours)**

**Hébergement : Pension complète au VVF Le Lioran
Route des Chamois - 15800 Saint-Jacques-des-Blats.**

➔ PREVOIR : picnic du 1^{er} jour. contenant / boîte pour la salade - équipement du randonneur.

PROGRAMME DU SEJOUR

Séjour randonnées et tourisme à la découverte du Cantal, grands espaces, faune, flore, gastronomie, etc... dans un hébergement sympa et animé



Les randonnées seront accompagnées par deux guides locaux, accompagnateurs en montagne. Deux groupes de niveaux différents.

A titre indicatif :

GROUPE BLEU : Randonnées autour de 15 à 18 kms et de 500 à 900 m de dénivelé

GROUPE VERT : Randonnées autour de 10 à 12 kms et de 300 à 500 m de dénivelé

JOUR 1 - dimanche 14 septembre : Départ de Crest dans la matinée.

Repas libre en cours de route.

Arrivée au VVF en fin d'après-midi, installation, apéritif de bienvenue et repas.

JOURS 2 et 3 - lundi 15 et mardi 16 septembre : Randonnées

JOUR 4 - mercredi 17 septembre :

Matinée visite de la cité médiévale de Salers

Déjeuner au restaurant à Salers inclus

Après-midi visite des Burons de Salers

Retour par le pied du puy Mary

JOURS 5 et 6 - jeudi 18 et vendredi 19 septembre : Randonnées

JOUR 7 - samedi 20 septembre :

Petit déjeuner et repas de midi inclus, soit au VVF soit en panier-repas

Le programme peut être adapté ou modifié sur décision du responsable ou des guides en fonction des conditions climatiques ou de la condition physique des participants.

Les distances et dénivelés sont donnés à titre indicatif.

PRIX DU SEJOUR 550 € par personne + covoiturage environ 100 €

LE PRIX COMPREND :

- L'apéritif de bienvenue offert par le VVF
- Un apéritif au choix chaque soir
- La pension complète du dîner du premier jour au déjeuner du dernier jour - vin inclus aux repas
- Un repas terroir
- L'hébergement en formule confort - chambres couples ou chambres à partager
- Le linge de toilette, les lits faits à l'arrivée, le ménage de fin de séjour
- Animation ou divertissement en soirée
- L'accompagnement en randonnées par deux guides locaux
- La visite de la cité médiévale de Salers accompagnée par nos guides avec restaurant inclus à midi et la visite des Burons de Salers
- Les taxes de séjour + frais divers de dossier + frais immatriculation tourisme
- L'assurance « assistance voyageur » incluse avec votre licence.

NE SONT PAS COMPRIS :

- Le repas de midi du jour du départ
- Le covoiturage à régler au retour
- Les achats personnels
- D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme compris.

INSCRIPTIONS :

Contactez Gabriel MAGNON 06 10 40 08 09

- **par téléphone, indiquez vos NOM et PRENOM si vous avez le répondeur**
- **par sms, je vous confirmerai que j'ai bien reçu votre demande**

Si disponibilité, je vous ferai parvenir par mail :

- UN BULLETIN D'INSCRIPTION
- UN BULLETIN DE SOUSCRIPTION AUX ASSURANCES.

Votre inscription deviendra définitive après signature et Renvoi de ces 2 bulletins, accompagnés d'un chèque (**acompte + assurance**) à l'ordre de

TOUR ET DETOURS et adressé à :

TOUR ET DETOURS - 1 Rue Aristide Dumont - 26400 CREST

→ Le bulletin d'inscription doit être correctement rempli et bien lisible avec n° de licence et adresse mail.

Dans tous les cas, nous retourner le bulletin de souscription aux assurances signé (Annexe 11) même si vous n'y souscrivez pas, en cochant la case attestant que vous avez eu connaissance des conditions d'assurance.

PAIEMENT :

→ **ACOMPTE** à l'inscription : 160 € plus éventuellement souscription facultative à l'assurance annulation de 29 € en un seul chèque.

⊗ Impératif : même date sur les bulletins d'inscription au séjour et de souscription à l'assurance.

→ **Préciser le séjour concerné au dos des chèques ET le nom des personnes concernées.**

→ **SOLDE : 390 € au 12 JUILLET 2025 (vous recevrez un rappel)**

CONDITIONS D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION :

→ Annulation jusqu'au 12 JUILLET 2025 inclus : retenue de l'acompte (160 €)

→ Annulation après le 12 JUILLET 2025 ou non présentation au départ : retenue de la totalité des sommes versées.

→→→ **SAUF :**

- Si vous trouvez un remplaçant ou si nous avons des adhérents en liste d'attente
- Si vous avez souscrit l'assurance annulation et que vous remplissez les conditions requises de remboursement par l'assurance annulation.

➤➤➤ **En aucun cas, la souscription aux assurances optionnelles n'est remboursable.**

INFORMATION PAIEMENT

Le club est en train de mettre en place le système de paiement en ligne PAYASSO.
Si le dispositif est opérationnel rapidement, il sera mis en place dès ce séjour.
Vous aurez ainsi la possibilité de payer votre séjour par carte bancaire et de bénéficier de l'assurance annulation incluse avec votre carte. (renseignez-vous auprès de votre banque pour connaître les conditions d'assurance).
Les échéances de paiement resteront identiques.
Vous serez informé de cette possibilité au moment de remplir le bulletin d'inscription.

Fait à Crest, le 9 octobre 2024

Le Responsable du séjour
Gabriel MAGNON

RECLAMATIONS DES PARTICIPANTS

Après avoir saisi l'association organisatrice et, à défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours, le participant au séjour peut saisir le Médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisie sont disponibles sur son site : www.mtv.travel.

Pièces jointes ou téléchargeables sur www.touretdetours.fr

Bulletin d'information préalable - Annexes 10 & 11 : notice d'assurances optionnelles et contrat - Annexe 12 bis : obligation d'information des articles R211-3 à R211-11 du Code du tourisme.